



💰 Forfait de 1.500 €

🕒 15 heures

👥 15 participants max.

📜 Certificat de secouriste



Au travail ou sur le chemin du travail, un accident peut se produire : plus de 180.000 travailleurs en sont victimes chaque année !

Certains incidents sont heureusement bénins, d'autres au contraire sont plus sérieux et lourds en répercussions humaines et financières.

L'organisation des premiers secours est certes une obligation légale de l'employeur (AR du 15/12/2010), mais surtout une disposition en faveur de son propre intérêt : une intervention précoce et efficace auprès des victimes d'un accident ou d'un malaise permet d'éviter l'aggravation de la situation et d'en limiter les conséquences (incapacité de travail, séquelles, mortalité).



A.C.S. - Uccle asbl

Rue du Doyenné, 62
1180 Uccle

☎ RPM : 0823.916.713

Ed. resp : Conseil d'Administration de l'ASBL

📘 www.facebook.com/acs.uccle

Certificat de *secouriste en entreprise*

« Plus de 180.000 accidents du travail chaque année :
formez vos travailleurs et limitez les conséquences ! »

Public cible

Tout travailleur de votre entreprise. Aucun pré-requis n'est nécessaire.

Programme de 15 heures

Le programme du certificat de secouriste est conforme à l'AR du 15/12/2010 :

- **3 heures consacrées aux principes de base** (rôle du secouriste, hygiène de base, analyse de la situation, soins avant évacuation et procédure).
- **6 heures consacrées au soutien des fonctions vitales** (actions en cas d'inconscience, de problèmes respiratoires, d'arrêt cardiaque).
- **6 heures consacrées aux premiers secours** en cas d'autres anomalies (hémorragies, blessures, brûlures, etc.).

Le programme du certificat de secouriste peut être complété par le complément en réanimation / défibrillation et/ou le complément spécifique.

Méthodologie

- **Réunion préparatoire** avec le service de prévention de votre entreprise.
- **Pédagogie active** et participative, alternant théorie, ateliers pratiques et simulations d'accidents.
- **Situations d'urgence proches de votre réalité**, trousse de secours didactiques modifiées en fonction du matériel mis à disposition de vos travailleurs, exercices adaptés à l'infrastructure de votre entreprise et aux cas vécus.

Equipe pédagogique

Nos instructeurs sont reconnus par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et agréés en BLS AED par le Conseil Européen de Réanimation. Ils sont en outre ambulanciers ou infirmiers pour la plupart.

Certificat reconnu par le SPF Emploi

Un certificat reconnu par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale est délivré aux élèves ayant participé à la formation de base (15 heures) et ayant satisfait à l'évaluation des compétences, conformément à l'AR du 15/12/2010. Le certificat de secouriste doit être revalidé annuellement (recyclage de 4 h).

Modalités pratiques

- Coût (tarif 2016) : forfait de 1.500 € pour 15 h de formation (max 15 élèves).
- Comprend par candidat : clé USB avec manuel de premiers secours, certificat de secouriste et masque facial de ventilation.
- Planning : à définir d'un commun accord (idéalement 2 journées).
- Lieux : en vos locaux ou en nos locaux (rue du Doyenné 62 à 1180 Uccle).

Contactez le Centre de Secours d'Uccle

✉ enseignement@acs-uccle.be

www.acs-uccle.be